

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 10^e jour du mois de septembre 2024 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Audrey Charron-Brosseau, mairesse suppléante et les conseillers (ères) Messieurs et Madame, Gilles St-Amand, François Thibault, Benoit Gratton et Ginette Sheehy

Monsieur Maxime Bétournay, conseiller est absent (absence motivée, maladie).

Monsieur Benoit Chevalier, maire est absent (absence motivée, maladie).

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Audrey Charron-Brosseau, mairesse suppléante.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est aussi présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Madame Audrey Charron-Brosseau, mairesse suppléante, constate le quorum à 19h02, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire 13 août 2024
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés;
 - 6.2 Offre de services – pour l'audit des états financiers pour l'année 2024;
 - 6.3 Résiliation du contrat d'audit pour l'année 2024 avec la firme Amyot Gélinas;
 - 6.4 Acceptation de l'offre suite à la vente en justice du matricule 1793-66-4561;
 - 6.5 Adoption de la Politique 21-2024 de harcèlement, de l'intimidation, de l'incivilité et de la violence au travail et abolition de la politique 15-2019;
 - 6.6 Perception de taxes par l'avocat;
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Demande de la Résidence Vallée de la Rouge / accès à la Salle Louis Laurier en cas de situation d'urgence;

- 7.2 ~~Projet entente service de premiers répondants / Ville de Mont-Tremblant;~~
 - 7.3 ~~Entente premiers répondants / Municipalité Arundel;~~
 - 7.4 Offre de services professionnels – inspection des bornes incendie;
- 8. Transport (travaux publics)**
- 8.1 Autorisation de procéder aux travaux / demande de subvention programme d'aide à la voirie local;
 - 8.2 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie local / volet redressement-sécurisation;
 - 8.3 Autorisation de mandater un ingénieur / demande de subvention PAVL;
 - 8.4 Demande de prix réserve de sable et sel chemins hiver 2024-2025
- 9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)**
- 9.1 Adhésion au regroupement de l'union des municipalités du Québec (UMQ) via la MRC des Laurentides afin de procéder à des soumissions et à l'octroi de contrat en matière de gestion des matières résiduelles;
 - 9.2 Autorisation signature de l'entente intermunicipale / collecte porte-à-porte des plastiques agricoles;
 - 9.3 Inscription à la formation (OPA) préposé à l'aqueduc (1 200\$);
- 10. Santé et bien-être**
- 10.1
- 11. Urbanisme, Environnement et Développement**
- 11.1
- 12. Loisirs et Culture**
- 12.1 Demande de don / appel de projets Fondation Tremblant;
 - 12.2 Budget journée de la culture / centenaire Frédéric Back;
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 185-24

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, retrait des points 7.2 et 7.3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 186-24

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le greffier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 166-24 à 184-24 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur François Thibault, conseiller représentant de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest, tient à remercier les employés travaillant à l'écocentre d'Huberdeau pour les très bons résultats obtenus concernant le traitement des matières (aucune non-conformité depuis le début de l'année).

Madame Ginette Sheehy, conseillère fait au nom de Monsieur Maxime Bétournay, représentant de la municipalité pour la bibliothèque Serge Bouchard, un bilan des activités s'étant déroulées et qui se déroulent à la Bibliothèque.

Monsieur Gilles St-Amand, informe les citoyens des activités qui se dérouleront dans le cadre des journées de la culture et les invitent à y prendre part.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 187-24

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéro 12072 à 12110 inclusivement, pour un montant de 36 579.93\$ des comptes à payer au 10/09/2024 au montant de 17 551.98\$, des salaires numéro 500975 à 501030 inclusivement pour un montant de 38 431.66\$ ainsi que des prélèvements numéro 494 à 524 inclusivement pour un montant de 120 104.48\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12093	Librairie Carpe Diem	Livres	1 062.45\$
12094	Carquest Canada Ltée	Huile	49.31\$
12095	CRSBP des Laurentides	Cartes d'abonnés	43.69\$
12096	Défi Sport Tremblant	Limes, chaînes	221.80\$
12097	Jean Dupont	Affûter couteaux	20.00\$
12098	Excavation R.B. Gauthier inc.	Pierre 0-2½, Pierre 4-8", camion 12 roues	2 582.79\$
12099	Gilbert P. Miller Fils	Niveleuse, gravier MG-20B, gravier 0-2½, gravier 0-¾, pierre concassée, camion 12 roues, pelle hydraulique	10 546.15\$
12100	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Clapet, cadenas, mèches à béton, ampoule	105.44\$
12101	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Installer bouchons panneau électrique	168.22\$
12102	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Boulons, écrous, tube flexible, rafraichisseur d'air	117.60\$
12103	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remise documents	419.77\$
12104	Pompage Sanitaire 2000	Location toilette du 01/08/24 au 31/08/24	248.20\$
12105	Purolator inc.	Frais de transport	14.14\$
12106	Réparation Jean-Pierre Maillé	Entretien scie mécanique, kit carburateur, bougie, corde	129.81\$
12107	Services Informatiques des Laurentides inc.	Problème portables	264.44\$
12108	La Coop Ferme du Nord	Chlore	127.56\$
12109	Vermeer Canada inc.	Belt - 2HB 75"	423.00\$
12110	Visa Desjardins	Timbres, courrier recommandé, coussin d'allaitement, brochettes en bambou, lumières solaires, abonnement mensuel zoom, café	1 007.61\$
TOTAL			17 551.98\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12072	Annulé		- \$
12073	6737102 Canada inc.	Remboursement de taxes	103.64\$
12074	Brien-Breton Michael	Remboursement de taxes	247.60\$
12075	Fiducie CBS	Remboursement trop payé	268.79\$
12076	Boyer Christian	Remboursement trop payé	142.77\$
12077	Bélanger Angélique	Frais de déplacement	70.70\$
12078	Brasseur Mélanie	Remboursement frais non-résident 2024	47.33\$
12079	Brosseau Benoît	Frais de déplacement	481.60\$
12080	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains août 2024	1 567.89\$
12081	Annulé		-. \$
12082	Fondation Médicale des Laurentides	Don	216.50\$
12083	Drolet Faber Marie-Claude, Spadafora Severine	Remplace chèque #10833 (expiré)	404.69\$
12084	Durand Jimmy	Remplace chèque #11819 (expiré)	45.82\$
12085	3407861 Canada inc.	Remboursement trop payé	79.26\$
12086	Erablière S. & J. Perreault S.E.N.C.	Remboursement trop payé	1 178.72\$
12087	Le Guen Anne, Fiset Kevin Michael Roland	Remboursement trop payé	304.89\$
12088	Thibodeau Rejean, Lavoie Louise	Remboursement trop payé	226.08\$
12089	Brosseau Benoît	Frais de déplacement	481.60\$
12090	Les Entreprises Bourget	Épandage abat-poussière liquide	8 291.92\$
12091	Permaroute	Scellement de fissures	21 040.43\$
12092	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossiers cour municipale juin-juillet-août 2024	1 379.70\$
500975-501030	Employés	Salaires août 2024	38 431.66\$

TOTAUX CHÈQUES			75 011.59\$
494	Bell Canada	Téléphone station de pompage	69.17\$
495	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable	72.62\$
496	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Intérêt et capital prêt aqueduc	36 984.90\$
497	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Intérêt et capital prêt réfection hôtel de ville	12 669.06\$
498	Comité des Loisirs d'Huberdeau	Subvention fête nationale du Québec 2024	5 000.00\$
499	Les Films du 3 Mars inc.	Frederic Back : Grandeur nature - droit de diffusion (28 sept.)	402.41\$
500	Hydro-Québec	Électricité station de lavage	38.89\$
501	Hydro-Québec	Électricité patinoire	73.53\$
502	Hydro-Québec	Électricité réservoir gravitaire	78.63\$
503	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	767.95\$
504	Hydro-Québec	Électricité maison des jeunes	34.63\$
505	Hydro-Québec	Électricité garage	165.07\$
506	Hydro-Québec	Électricité bureau municipal	596.36\$
507	Hydro-Québec	Électricité caserne	141.17\$
508	Hydro-Québec	Électricité parc et terrain tennis	295.50\$
509	Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	583.75\$
510	Hydro-Québec	Électricité hangar	52.47\$
511	MRC des Laurentides	Bacs bruns 240L Installation borne wifi salle du conseil	1 798.73\$
512	MRC des Laurentides	Quote-part 2024 annexe B - 3è versement	29 639.00\$
513	Fédération Québécoise des Municipalités	Abonnement Québec municipal	224.20\$
514	Energies Sonic inc.	Diesel, essence	2 162.55\$
515	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention août 2024	93.56\$
516	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective août 2024	2 289.13\$
517	RREMQ	Régime de retraite juillet 2024	3 038.42\$
518	Poste Canada	Levée avis ébullition	31.58\$
519	Eurofin Environex	Analyses d'eau juillet-août 2024	893.94\$
520	Hydro-Québec	Électricité système soltek	24.75\$
521	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux août 2024	302.48\$
522	Ministère du Revenu du Québec	DAS août 2024	15 613.24\$
523	Receveur Général du Canada	DAS août 2024	3 742.00\$
524	Receveur Général du Canada	DAS août 2024	2 224.79\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			120 104.48\$
TOTAL			195 116.07\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 188-24

6.2 OFFRE DE SERVICES – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU' une offre de services pour effectuer l'audit des états financiers de la municipalité pour l'année 2024 a été transmise par la firme Daniel Tétréault, CPA inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est plus avantageuse pour la municipalité que celle faite par la firme de comptable Amyot et Gélinas;

CONSIDÉRANT QUE la firme Daniel Tétreault, CPA inc., effectue l'audit des états financiers de la Municipalité de Montcalm depuis quelques années et que ceux-ci sont très satisfaits du travail accompli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre de services reçue en date du 6 août 2024 de Daniel Tétreault CPA inc. pour effectuer les audits de la municipalité et selon les montants ci-bas mentionnés est acceptée.

Travaux :	Prix taxes en sus :
Audit des états financiers 2024	8 900\$
Audit collecte sélective	825\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 189-24

6.3 RÉSILIATION DU CONTRAT D'AUDIT POUR L'ANNÉE 2024 AVEC LA FIRME AMYOT GÉLINAS

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2024, la municipalité partage les services d'un directeur général et greffier-trésorier avec la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire simplifier la tâche du personnel et par le fait même accorder les contrats de services professionnels lorsque possible et en fonction des meilleurs avantages pour la municipalité aux mêmes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la firme de comptable effectuant les audits pour la Municipalité de Montcalm nous a fait parvenir une offre de services plus avantageuse que l'offre présentée par la firme Amyot et Gélinas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil informe la firme de comptable Amyot et Gélinas qu'elle résilie le contrat accordé pour la préparation des états financiers pour l'année 2024 en fonction de la résolution 191-22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 190-24

6.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE SUITE À LA VENTE EN JUSTICE DU MATRICULE 1793-66-4561 (162, RUE DU FER-À-CHEVAL, LOT 6 214 442)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau a donné un mandat à Desjardins huissiers de justice (Audrey Fortin) pour procéder à la vente en justice d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 214 442 du cadastre du Québec, circonscription d'Argenteuil avec bâtisse portant le numéro 162, rue du Fer-à-Cheval;

CONSIDÉRANT QU' une promesse d'achat a été signée le 30 mai 2024 et que celle-ci a été acceptée par Mme Audrey Fortin, huissier en date du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'avocat et de l'huissier de procéder à la fermeture du dossier et d'accepter le dépôt de 5000\$ étant donné les contraintes et la faible possibilité d'obtenir une meilleure offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil accepte l'offre présentée par Monsieur Jean-Maurice Peiffer au montant de 15 000\$ et autorise la fermeture du dossier en regard à la mise en vente du lot 6 214 442 du cadastre du Québec, circonscription d'Argenteuil (162, rue du Fer-à-Cheval, Huberdeau, QC J0T 1G0).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 191-24

6.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE 21-2024 DE HARCÈLEMENT, DE LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE VIOLENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT l'adoption en mars 2024 de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit notamment le contenu minimal obligatoire d'une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs ont jusqu'au 27 septembre 2024 pour adopter ou modifier leur politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de l'incivilité et de violence au travail portant le numéro 21-2024 est adoptée, laquelle abroge par le fait même la politique 15-2019 portant sur le même sujet et ayant été adopté le 12 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 192-24

6.6 PERCEPTION DE TAXES PAR L'AVOCAT

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont des soldes de taxes échues depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE nos tentatives afin d'obtenir le paiement ou un arrangement sont demeurées vaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que Me Denis Dubé, avocat est mandaté pour entreprendre des procédures judiciaires pour perception des taxes pour les années et matricules suivants :

PERCEPTION DE TAXES

Matricule	Nom	Montant	Année
1693-81-3830	Gabriel Aguirre, Gabrielle Drolet	3 656.62 \$	2022-2023-2024
1293-42-7739	Emmanuel Boyer	833.38 \$	2023-2024
1794-00-6926	Joseph Wilfrid Brosseau	719.02 \$	2021-2022-2023-2024
1702-00-2321	Antoine Coia, Jean Nysten	869.60 \$	2021-2022-2023-2024
1701-33-1943	Brunhilde Engels	5 903.67 \$	2022-2023-2024
1390-03-1962	Raynald Laurin	732.37 \$	2021-2022-2023-2024
1695-44-3397	Elvis Ritchie, Marie-Noëlle Bazinet	6 491.84 \$	2023-2024
1693-81-7437	Nataliya Stasenko-Okhrymovych, Vasyl Okhrymovych	6 186.59 \$	2022-2023-2024
1693-80-5983	Nataliya Stasenko-Okhrymovych, Vasyl Okhrymovych	1 094.41 \$	2022-2023-2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 193-24

7.1 DEMANDE DE LA RÉSIDENCE VALLÉE DE LA ROUGE / ACCÈS À LA SALLE LOUIS LAURIER EN CAS DE SITUATION D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la Résidence Vallée de la Rouge a fait parvenir une demande d'accès à la salle Louis Laurier en cas d'une urgence nécessitant l'évacuation de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE la salle Louis Laurier est déjà selon le plan de sécurité civile établie comme centre d'hébergement advenant un sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil autorise la Résidence Vallée de la Rouge à accéder à la Salle Louis Laurier dans le cas ou une urgence nécessiterait l'évacuation de ses résidents et autorise par le fait même le directeur général préparer et à signer une entente avec ceux-ci, afin d'établir les modalités d'utilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 194-24

7.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / INSPECTION DES BORNES INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en fonction de l'article 6.1.4 de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie

signée avec la Ville de Mont-Tremblant le 22 octobre 2021, la municipalité a l'obligation de fournir annuellement le rapport d'inspection du réseau de bornes incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de SOS Bornes sèches en date du 13 août 2024 pour effectuer l'inspection de notre réseau de bornes incendies (Inspection NFPA 291 sur 46 bornes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services reçue au montant de 3 067.53\$ de SOS Bornes Sèches pour l'inspection de 46 bornes incendies et portant le numéro 2024_006_NFPA291 est acceptée.

Que les fonds nécessaires au paiement de ces travaux seront pris à même le surplus accumulé, cette dépense n'ayant pas été prévue au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 195-24

8.1 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL / VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide a été présentée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet projets particuliers d'amélioration pour des travaux de profilage de fossés sur le chemin de Gray Valley;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu confirmation qu'une aide financière nous est accordée d'un montant de 31 730\$ pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil autorise le responsable des travaux publics Monsieur Alexandre Larrivée-Plante, à faire exécuter les travaux de profilage des fossés pour un montant équivalent au montant de l'aide accordée;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 196-24

8.2 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Michael Doyle, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Michael Doyle est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 197-24

8.3 AUTORISATION DE MANDATER UN INGÉNIEUR / DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement-sécurisation, pour des travaux sur le chemin de la Rouge;

ATTENDU QU'afin de compléter, préparer et mettre à jour les documents nécessaires à la présentation de la demande les services d'un ingénieur pourraient être requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu;

Que le conseil autorise le directeur général à mandater un ingénieur pour compléter, préparer et mettre à jour les documents requis pour la présentation de la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 198-24

8.4 DEMANDE DE PRIX RÉSERVE DE SABLE ET SEL CHEMIN HIVER 2024-2025

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 3 fournisseurs pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller et résolu :

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour la réserve de sable à Excavation Lionel Provost pour la fourniture et la livraison :

- De 650 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge) au coût de 10.00\$ la tonne tel que soumis en date du 26 août 2024 avec un mélange de 20 tonnes de sel à glace fourni par la municipalité pour un total de 670 tonnes;

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de sel à glace à Sel du Nord pour l'hiver 2024-2025 au coût de 116.00\$ la tonne tel que soumis en date du 4 septembre 2024 :

- Dont 20 tonnes de sel à glace devront être livrées à la sablière de Lionel Provost
- Les autres livraisons au 110, chemin de la Rouge (selon les besoins).

Fournisseurs	Prix sable	Prix sable et sel	Sel à glace
Excavation Lionel Provost	10.00\$ la tonne	Aucun prix de soumis	Selon l'offre de Sel du Nord
Les Bois Ronds inc.	12.68\$ la tonne		128.00\$ la tonne
Sel du Nord			116.00\$ la tonne

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

RÉSOLUTION 199-24

9.1 ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) VIA LA MRC DES LAURENTIDES AFIN DE PROCÉDER À DES SOUMISSIONS ET À L'OCTROI DE CONTRAT EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau a compétence en matière de collecte et transport des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, les documents d'appel d'offres requis pour un achat regroupé de mini-bacs de cuisine, de pièces de rechange et de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement d'achats est applicable pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution 2024.06.9413, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a répondu favorablement à la proposition de l'UMQ;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'Huberdeau, par l'entremise de la MRC des Laurentides, de participer à cet achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le processus contractuel est assujéti au *Règlement 26 sur la gestion contractuelle de l'union des Municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau informe la MRC des Laurentides de son intention de participer et d'adhérer, par son entremise, au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de mimi-bacs de cuisine, de pièces de rechange et de bacs roulants de 240 et 360 litres pour la collecte des matières résiduelles;

Que la Municipalité d'Huberdeau s'engage à fournir, dans les délais fixés, à la MRC des Laurentides ou à l'UMQ, le cas échéant, toute information requise dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des appels d'offres, dont la liste représentant le plus fidèlement ses besoins réels anticipés ainsi que les fiches techniques d'inscription demandées par l'UMQ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Huberdeau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Huberdeau s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrit, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

ET

QUE Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 200-24

9.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE / COLLECTE PORTE-À-PORTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE depuis le 30 juin 2023, certains produits agricoles comme les plastiques de fenaison ont été assujéttis à la responsabilité élargie des producteurs et qu'AgriRÉCUP est l'organisation de gestion;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 2024.02.9285 par le conseil des maires de la MRC des Laurentides, la MRC a signé une entente avec AgriRÉCUP pour la récupération et la valorisation des plastiques agricoles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en concertation avec certaines municipalités locales, lesquelles exercent la compétence en collecte et transport des matières résiduelles, la MRC des Laurentides désire offrir la prestation d'un service de collecte porte-à-porte des plastiques d'ensilage pour les agriculteurs opérant sur son territoire afin de soutenir les producteurs locaux, diminuer l'enfouissement des matières valorisables et éviter que les plastiques agricoles ne soient brûlés ou déposés au bac de récupération;

CONSIDÉRANT QUE l'article 569 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir de ces dispositions afin de conclure une entente relative à la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau, l'entente intermunicipale intitulée « Collecte porte-à-porte des plastiques agricoles » devant être conclue avec la MRC des Laurentides:

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 201-24

9.3 INSCRIPTION À LA FORMATION (OPA) PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC

ATTENDU QUE la personne détenant la formation pour exécuter les travaux d'entretien et de suivi de notre réseau d'aqueduc a quitté son poste;

ATTENDU QUE présentement nous devons requérir les services de personnel extérieur pour effectuer le suivi et les analyses de contrôles sur notre réseau;

ATTENDU QUE Monsieur Alexandre Larrivée-Plante, responsable des travaux publics désirent suivre la formation afin d'obtenir le certificat nécessaire pour l'exécution de ces travaux;

ATTENDU QUE suite à l'obtention du certificat par Monsieur Jimmy Durand, nous aurons 2 employés ayant suivi la formation, ce qui ferait que nous serions moins vulnérables et réglerait le problème de manque de personnel lors de la période de prise des vacances annuelles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Monsieur Alexandre Larrivée-Plante à la formation (OPA) préposé à l'aqueduc qui sera offerte par visioconférence par le Cégep de Saint-Laurent le 30 septembre, 1^{er}, 2, 7, 8 et 9 octobre de 8h à 16h30 ou selon les dates de disponibilité.

Que le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 1 200\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 202-24

12.1 DEMANDE DE DON / APPEL DE PROJETS FONDATION TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire soutenir 2 organismes de la Municipalité dans le cadre de l'appel de projets de la Fondation Tremblant, soit :

Priorité 1

Le Comité des Fêtes du Village, dont le projet consiste :

Créer des moments rassembleurs pour les familles en soulignant certaines fêtes, notamment l'Halloween, Noël et Pâques, le tout de façon gratuite;

Priorité 2

Le Comité des loisirs d'Huberdeau :

Offrir un camp de jour de qualité accueillant les enfants de la municipalité et des environs dans le but de permettre à ceux-ci de s'épanouir dans un environnement sain et sécuritaire tout l'été afin d'assurer une stabilité financière aux familles en permettant aux parents de continuer leur travail durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces activités ont pour but de stimuler la participation des personnes et familles isolées, de socialiser, de développer un sentiment d'appartenance ainsi que de les soutenir financièrement;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes aident à soutenir ces organismes et contribuent au maintien d'activités de loisirs sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise Madame Angélique Bélanger, technicienne en loisirs à présenter 2 demandes d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets de la Fondation Tremblant, Madame Angélique Bélanger agira en tant que personne responsable dans ce dossier.

Les membres du conseil n'étant pas unanime en ce qui concerne l'ordre de priorisation des demandes, Madame Audrey Charron-Brosseau, mairesse suppléante demande le vote :

3 membres du conseil étant d'accord pour mettre en priorité 1 la demande du Comité des Fêtes et un membre du conseil contre, la résolution est donc adoptée tel que stipulée.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 203-24

12.2 BUDGET JOURNÉE DE LA CULTURE / CENTENAIRE FRÉDÉRIC BACK

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu lors de la confection du budget 2024 en regard aux journées de la culture (3 000\$), n'ai pas suffisant pour défrayer les dépenses à venir;

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention a été faite dans le cadre du programme « Soutien à l'action bénévole 2024-2025 » et qu'un montant de subvention de 3 000\$ a été confirmé;

CONSIDÉRANT QU'afin de garantir le succès de cette activité un montant supplémentaire de 4 000\$ est requis, afin de couvrir l'ensemble des dépenses prévues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise des dépenses pour un montant supplémentaire maximum de 4 000\$ afin de couvrir les dépenses à venir dans le cadre des journées de la culture – Centenaire Frédéric Back.

Que les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses supplémentaires seront pris à même le surplus accumulé, ces dépenses n'ayant pas été prévues au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 204-24

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

De clore la séance ordinaire du 10 septembre 2024, il est 19h33.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Je, Audrey Charron-Brosseau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Audrey Charron-Brosseau, mairesse suppléante.